

QUESTIONNAIRE RELATIF À LA LIQUIDATION DE COMMUNAUTÉ

Dans le cadre du traitement de votre dossier, nous vous prions de bien vouloir compléter et nous retourner le questionnaire ci-après dans les plus brefs délais. Votre collaboration est essentielle pour assurer une prise en charge efficace de votre dossier.

ETAT CIVIL DE CHAQUE EPOUX

EPOUX(SE)

Nom de famille :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse actuelle :

Mél :

Téléphone :

EPOUX(SE)

Nom de famille :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse actuelle :

Mél :

Téléphone :

Un contrat de mariage a-t-il été signé ? oui non

Si oui, merci de bien vouloir joindre une copie du contrat et d'en préciser la nature

Date à laquelle a pris fin la cohabitation :

BIENS AU JOUR DU MARIAGE

Possédiez-vous des biens avant votre mariage ? oui non

Si oui, merci de bien vouloir indiquer lesquels (argent, voiture, meubles, immeubles, ...) et de nous joindre, le cas échéant, le relevé de vos avoirs bancaires et placements avec évaluation au jour du mariage

Ces biens sont-ils toujours votre propriété ? oui non

Si non, merci de bien vouloir préciser ce qu'ils sont devenus

Votre conjoint possédait-il des biens avant votre mariage ? oui non

Si oui, merci de bien vouloir indiquer lesquels (argent, voiture, meubles, immeubles, ...) et de nous joindre, le cas échéant, le relevé de ses avoirs bancaires et placements avec évaluation au jour du mariage

Ces biens sont-ils toujours sa propriété ? oui non

Si non, merci de bien vouloir préciser ce qu'ils sont devenus

PASSIFS AU JOUR DU MARIAGE

Aviez-vous des prêts en cours au jour du mariage ?

oui non

Si oui, merci de bien vouloir nous préciser auprès de quel établissement financier, le montant et nous fournir le tableau d'amortissement

Aviez-vous plus généralement une autre dette ou passif au jour du mariage ?

oui non

Si oui, laquelle ?

BIENS REÇUS PAR DONATION AU COURS DU MARIAGE

Avez-vous reçu des biens par donation depuis votre mariage ?

oui non

Si oui, merci de bien vouloir indiquer lesquels (argent, voiture, meubles, immeubles, ...) et préciser le nom et l'adresse du notaire ayant reçu l'acte de donation

Le cas échéant, ces biens sont-ils toujours votre propriété ?

oui non

Si non, que sont-ils devenus ?

Votre conjoint a-t-il reçu des biens par donation depuis votre mariage ?

oui non

Si oui, merci de bien vouloir indiquer lesquels (argent, voiture, meubles, immeubles, ...) et préciser le nom et l'adresse du notaire ayant reçu l'acte de donation

Le cas échéant, ces biens sont-ils toujours sa propriété ?

oui non

Si non, que sont-ils devenus ?

BIENS REÇUS PAR SUCCESSION AU COURS DU MARIAGE

Avez-vous reçu des biens par succession depuis votre mariage ?

oui non

Si oui, merci de bien vouloir indiquer lesquels (argent, voiture, meubles, immeubles, ...) et préciser le nom et l'adresse du notaire ayant réglé la succession

Le cas échéant, ces biens sont-ils toujours votre propriété ?

oui non

Si non, que sont-ils devenus ?

Votre conjoint a-t-il reçu des biens par succession depuis votre mariage ?

oui non

Si oui, merci de bien vouloir indiquer lesquels (argent, voiture, meubles, immeubles, ...) et préciser le nom et l'adresse du notaire ayant réglé la succession

Le cas échéant, ces biens sont-ils toujours sa propriété ?

oui non

Si non, que sont-ils devenus ?

ACTIFS DE COMMUNAUTÉ

Avez-vous acquis des biens (appartement, maison, terrain à bâtir, parcelle, autres) ?

oui non

Si oui, merci de bien vouloir préciser l'adresse et le type de biens immobiliers que vous avez acquis depuis votre mariage.

Pour chacun d'eux, joindre le titre de propriété ou, à défaut, les coordonnées du notaire ainsi qu'une évaluation

Avez-vous acquis d'autres biens depuis votre mariage (fonds de commerce, fonds artisanal, cabinet professionnel, clientèle, parts de société, véhicules) ?

oui non

Si oui, merci de bien vouloir préciser l'adresse et le type de biens autres que vous avez acquis depuis votre mariage

Pour chacun d'eux, joindre un justificatif (acte d'achat, extrait de l'immatriculation au registre du commerce, statuts, cartes grises, etc.) ainsi qu'une évaluation

Adresse et type de biens que vous avez créés, le cas échéant, depuis votre mariage (fonds de commerce, fonds artisanal, fonds industriel, cabinet professionnel, société civile ou commerciale) ?

Pour chacun d'eux, joindre un justificatif (extrait de l'immatriculation au registre du commerce, statuts, cartes grises, etc.)

Liste des comptes bancaires et placements divers (y compris, le cas échéant, épargne salariale), adresse des banques à ce jour

Joindre un relevé de compte récent

Liste des contrats d'assurance vie à ce jour et valeur de rachat pour chacun d'eux

PASSIF DE COMMUNAUTÉ

Détenez-vous des prêts immobiliers en cours ?

oui non

Si oui, merci de bien vouloir indiquer leurs références, le nom et l'adresse de la banque et joindre le tableau d'amortissement

Qui paie les échéances ?

Détenez-vous des prêts à la consommation à ce jour ?

oui non

Si oui, merci de bien vouloir indiquer leurs références, le nom et l'adresse de l'organisme et joindre le tableau d'amortissement

Qui paie les échéances ?

Impôts : merci de bien vouloir indiquer la liste des impôts pour lesquels vous êtes redevables (impôt sur le revenu, impôt foncier, taxe d'habitation, CSG, taxe professionnelle, contribution économique territoriale, etc.) **et préciser qui les paie**

Dettes diverses en cours : merci de bien vouloir préciser, le cas échéant, vos dettes, ce qui a été acquitté et par qui

DATE ET SIGNATURE

Fait à :

Le :

Signature

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945. Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.), les offices notariaux participant ou concourant à l'acte, les établissements financiers concernés, les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales, le Conseil supérieur du notariat ou son délégué, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne. La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales. Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès. L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les personnes peuvent contacter à l'adresse suivante : office28005.chartres@notaires.fr ou cil@notaires.fr. Si les personnes estiment, après avoir contactées l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.